

Commission départementale

SOUS-PREFECTURE

de la

préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

12 SEP. 2022

Compte rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2022

DE COUTANCES

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, le 1^{er} septembre 2022, sous la présidence de Mme PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de Coutances.

Liste des participants :

M. Karl KULINICZ	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Gaëtan LAMBERT	Maire de Sartilly-Baie-Bocage
Mme Chantal JEAN	Représentante de la Coordination rurale
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Emilien LEROY	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Chrisitan MAQUEREL	Représentant de la FDSEA 50
M. Patrick DACHEUX et son suppléant	Représentant du GRAPE
M. Alain MILLIEN	Représentant de Manche Nature
M. Michel DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Loïc PLANCQ	Représentant de terres de Lien
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne
M. Hubert LEFEVRE	Maire de Rauville-la-Bigot

Mme Hélène GARBIN	Chambre d'agriculture
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental de la Manche
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme. Eva DE AZEVEDO	Direction départementale des territoires et de la mer

Etaient invités :

M.Thierry DUVAL	Pétitionnaire
M.Thibaut LECLERC	Pétitionnaire
M.Ludovic HEDOUIN	Pétitionnaire

Pouvoir:

M.Marc LECOUSTEY (Secrétaire général de la Chambre d'agriculture) donne son pouvoir à M.Emilien LEROY (représentant des JA de la Manche)

A partir de 16h, M.Christian MAQUEREL (représentant de la FDSEA) donne son pouvoir à Mme BELIARD (représentant des propriétaires ruraux)

Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la CDPENAF de juillet 2022

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	0

La CDPENAF approuve le compte rendu de la CDPENAF de juillet 2022 sous réserve de rectifier l'erreur matérielle sur l'avis conforme sur un permis de construire pour un changement de destination sur la commune de Longueville. Ce sont bien 10 voix pour l'avis défavorable proposé par le président de la commission, 0 voix contre et 3 abstentions qui ont été comptabilisées.

Arrivée de M.MILLIEN dans la salle.

Avis sur la fin de l'autosaisine systématique sur la commune de Bretteville

Il est proposé à la CDPENAF de voter la fin de l'autosaisine systématique sur les autorisations d'urbanisme sur la commune de Bretteville.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF adopte à l'unanimité la fin de l'autosaisine systématique sur la commune de Bretteville

Avis sur un certificat d'urbanisme pour la création d'un stade VTT sur la commune de Brouains (article L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de création d'un stade VTT à Brouains sous réserve que la prochaine autorisation d'urbanisme présentée sur ce projet justifie de la préservation des arbres, d'un aménagement réversible et de la compatibilité du projet avec l'activité agricole, notamment s'agissant des possibilités de desserte des parcelles cultivées.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de création d'un stade VTT (Cub.050.088.22.J.0007).

Avis conforme sur la construction d'une structure d'accueil et d'hébergement à la place de deux bâtiments à démolir dans la commune de Brouains (L.111-5 CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis conforme favorable sur la construction d'une structure d'accueil et d'hébergement à la place de deux bâtiments à démolir dans la commune de Brouains.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis conforme favorable à l'unanimité sur le projet de construction d'une structure d'accueil et d'hébergement à la place de deux bâtiments à démolir dans la commune de Brouains (Cub.050.088.22.J.0008).

Avis sur la construction d'une habitation et d'un bâtiment agricole dans la commune de Bricqueville La Blouette (L.111-5 CU)

Après présentation du projet, présentation du projet par le pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la construction d'une habitation et d'un bâtiment agricole dans la commune de Bricqueville La Blouette.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
8	6	0

La CDPENAF émet un avis favorable sur la construction d'une habitation et d'un bâtiment agricole dans la commune de Bricqueville La Blouette (PC.050.084.22.W.0002).

Avis sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Montbray (L.161-4 CU)

Après présentation du projet, explication du projet par le pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Montbray.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de construction d'une maison de fonction dans la commune de Montbray (CU n°050.338.22.J.0013).

Avis sur la construction d'un méthaniseur dans la commune de Gouville sur Mer(L.121-10 CU)

Après présentation du projet, présentation du projet par le pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la construction d'un méthaniseur dans la commune de Gouville sur Mer.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	1	0

La CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de construction d'un méthaniseur dans la commune de Gouville sur Mer (CUB n°050.215.22.W.0186).

Avis sur l'auto-saisine pour l'installation de 3 mobil-homes à destination de logement et d'un atelier d'arts dans la commune de La Meauffe (L.112-1-1 du CRPM)

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur l'installation de 3 mobil-homes à destination de logement et d'un atelier d'arts dans la commune de La Meauffe.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le projet l'installation de 3 mobil-homes à destination de logement et d'un atelier d'arts dans la commune de La Meauffe au motif que la nécessité de construire une maison d'habitation principale sur le lieu d'exploitation n'est pas justifiée, que la création d'un atelier d'arts et d'un logement pour ses enfants n'est pas justifiée, qu'une zone 1AU est présente à proximité de son exploitation, le projet n'est donc pas nécessaire à l'activité agricole (PA n°.050.297.00.W.0001).

Avis sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Cavigny (L.161-4 CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Cavigny.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
9	3	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de construction d'une maison de fonction dans la commune de Cavigny (PC n°.050.106.22.W.0001).

Avis sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Sainte-Colombe (L.111-5 CU)

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur la construction d'une maison de fonction dans la commune de Sainte-Colombe.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le projet de construction d'une maison de fonction dans la commune de Sainte-Colombe au motif que la nécessité d'une construction nouvelle n'est pas justifiée car l'emplacement du logement prévu n'est pas situé au plus près de l'exploitation et engendrerait donc un mitage de l'espace et un logement existe déjà sur l'exploitation qui appartient à l'un des exploitants agricoles. La construction d'un nouveau logement n'est donc pas nécessaire (CU.050.431.22.W00017).

Avis sur la construction d'un hangar pour le stockage de matériels dans la commune de Saint-Jean-de-Savigny (L.111-5 CU)

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la construction d'un hangar pour le stockage de matériels dans la commune de Saint-Jean-de-Savigny.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de construction d'un hangar pour le stockage de matériels dans la commune de Saint-Jean-de-Savigny (PC.050.491.22.W.0003).

Avis sur la régularisation d'un hangar agricole dans la commune de Cambernon (L.161-4 CU)

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur la régularisation d'un hangar agricole dans la commune de Cambernon.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	0	0

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur la régularisation d'un hangar agricole dans la commune de Cambernon au motif que la localisation du projet n'est pas justifiée (PC n°.050.092.22.W.0008).

Avis sur l'implantation d'un relais de téléphonie dans la commune de Remilly Les Marais (L.111-5 CU)

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'implantation d'un relais de téléphonie dans la commune de Remilly Les Marais.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur le projet d'implantation d'un relais de téléphonie dans la commune de Remilly Les Marais (DP.050.431.22.W0017).

Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

Le rapporteur propose d'émettre un avis favorable sur les 17 dossiers présentés.

Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme				
N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	PC.050.431.22.W.007	REMILLY-LES-MARAIS	M.BELLEMEY Bernard	Construction d'un hangar de stockage et d'un manège couvert 856m²
2	PC.050.050.22.W.001	BEUVRIGNY	Mme. CENNI Laëticia	Construction d'un abri de pâture en libre accès pour animaux
3	PC.050.538.22.W.002	SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY	Sources de Semilly, représenté par M.DE FOUCAULT Stanislas	Construction d'un hangar agricole de 1200m² avec panneaux photovoltaïques en toiture
4	PC.050.388.22.W.0010	ORVAL-SUR-SIENNE (MONTCHATON)	GAEC DES PRIMEVERES, représenté par CAUCHARD Baptiste	Extension et aménagement d'un bâtiment agricole pour l'élevage de bovins. Construction d'une fosse de stockage du lisier 442,8m².
5	PC.050.488.22.W.0004	SAINT-JEAN-DE-DAYE	GAEC DE LA VANNERIE, représenté par M. et Mme. QUESNEL Nicolas et Isabelle	Construction d'un bloc de traite avec box et fosse et extension d'une stabulation paillée 38,4m².
6	PC.050.152.22.J.0002	LES CRESNAYES	GAEC LORIN BARBOT représenté par M.LORIN Jérôme	Extension d'une stabulation et création d'une fosse lisier 1394m²
7	PC.050.185.22.J.0005	FLEURY	GFA LA CHESNAIE représenté par M.BRIENS Stéphane	Construction d'un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques sur toiture 311m²
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)				
8	PC.050.492.22.W.0012	SAINT JEAN D'ELLE	M.LEVONNAIS Vincent	Construction d'un bâtiment agricole
9	PC.050.473.22.W.0005	SAINT GEORGES D'ELLE	GAEC DU BOIS BRIAND représenté par Mme et M. MELLION	Construction d'une stabulation bovine, d'une fosse de 3395m² et extension d'une table d'alimentation 834m².
10	PC.050.267.22.W.0010	ANGVILLE SUR AY	ECURIE TOUZET JEAN-MICHEL représenté par M.TOUZET Jean-Michel	Construction d'un abri pour chevaux 126m²
11	PC.050.239.22.W.0009	THEREVAL	M.HERVIEU Antoine	Extension d'un bâtiment de stockage fourrage avec boxes, d'un bâtiment de stockage matériel et construction de boxes à chevaux 855m².
12	PC.050.550.22.W.0021	SAINT SAUVEUR VILLAGES (SAINT AUBIN DU PERRON)	M.MAUNOURY Xavier	Construction d'une stabulation paillée intégrale pour génisses avec auvent sur le stockage fourrage et extension d'une stabulation paillée pour vaches allaitantes et génisses avec stockage matériel et silo de 2100m².
13	PC.050.139.18.W0001M01	CONDÉ SUR VIRE (LE MESNIL RAOULT)	EARL DE LA PRUNERIE représenté par Jean-Philippe JEANNE	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage et d'une stabulation 949m².
14	PC.050.228.22.W0008	HAMBYE	EARL de la VILLEMANDIERE représenté par M.LENGRONNE Vincent	Extension d'une stabulation paillée pour boxes avec bloc traite et la couverture de la fosse existante 446m².
15	PC.050.186.18.Q00002M01	FLOTTEMANVILLE	GAEC DU HAMEAU représenté par MM.LEMONNIER Bertrand, Hubert et Benjamin	Extension d'une stabulation paillée avec fumière couverte et laiterie 1307m².
16	PC.050.486.22.00002	SAINT JACQUES DE NEHOU	GAEC DU BEAU QUESNAY représenté par M. et Mme. LEMIERE	Extension d'une stabulation logettes de 910m².
Commune littorale (Article L121-10 du code de l'urbanisme)				
17	PC.050.388.22.W.0010	ORVAL-SUR-SIENNE (MONTCHATON)	GAEC DES PRIMEVERES, représenté par CAUCHARD Baptiste	Extension et aménagement d'un bâtiment agricole pour l'élevage de bovins. Construction d'une fosse de stockage du lisier 442,8m².

Après discussion des membres de la commission, Il est proposé un avis favorable sur les 17 dossiers examinés.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
10	1	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 17 dossiers présentés.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 13 octobre.

La séance est levée à 17h00.

La présidente de la CDPENAF,
représentant le Préfet

F. Plouviez-Diaz

Françoise PLOUVIEZ-DIAZ